



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le 19/03/2025

ID : 057-245700695-20250310-D2025_27_SI-AR

DECISION 2025-27

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée du 27 novembre 2023 passée entre la Commune de Beyren-lès-Sierck et la Communauté de Communes de Cattenom et Environs pour la réalisation de travaux d'aménagement sur voirie d'intérêt communal (VIC), rue des Romains à Beyren-lès-Sierck,

Vu l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée signée le 27 novembre 2023 passée entre la Commune de Beyren-lès-Sierck et la Communauté de Communes de Cattenom et Environs pour la modification de l'enveloppe financière des travaux d'aménagement sur voirie d'intérêt communal (VIC), rue des Romains à Beyren-lès-Sierck,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché de travaux « VIC - Beyren-lès-Sierck – Aménagement de voirie - rue des Romains » est conclu avec la société COLAS France, à 57152 MARLY, pour un montant de 171 956,85 € H.T. soit 206 348,22 € T.T.C..

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 10 mars 2025

Le Président
Michel PAQUET

